

## COMMUNE DE BERT

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

**30 avril 2020**

Date de convocation : 21 avril 2020

Jeudi 30 avril 2020, à 18 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle polyvalente, sous la présidence de M. J. CAILLAULT, Maire,

Présents : MM. CAILLAULT Jacques, FOURNIER Jean, DE BURE Xavier, GOUELLO Muriel.

Excusé-e-s : LAVIGNE Jean-Jacques, CHEGALLON Marlène, DURAND Marie Thérèse, NARBOUX Raymonde

Pouvoir(s) : LAVIGNE Jean-Jacques à DE BURE Xavier, CHEGALLON Marlène à FOURNIER Jean, DURAND Marie Thérèse à FOURNIER Jean, NARBOUX Raymonde à GOUELLO Muriel.

Absent-e-s- : MESTRIES Jean Louis

Secrétaire de séance : DE BURE Xavier

*Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est acquis lorsque le tiers des membres en exercice est présent ainsi que, un membre présent peut être porteur de deux pouvoirs. La distanciation et les gestes barrières, avec mise à disposition de masques et de gel hydro alcoolique ont été respectés.*

### **1- CHOIX DE L ORGANISME BANCAIRE ET CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME VOIRIE 2019/2020**

Monsieur le maire présente aux membres présents les conditions pour la mise en place d'un prêt pour le financement du programme de voirie 2019/2020 (inscrit au BP 2019 et reporté sur le BP 2020). Le montant de l'emprunt s'élèvera à 100 000 € sur une durée de 15 ans. Les deux offres reçues du Crédit Agricole Centre France et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne détaillent les conditions comme suit :

Crédit Agricole : 100 000 € sur 15 ans

Taux 1.85 % - frais dossier : 100 €

- Montant total intérêts pour échéance trimestrielle : 14 745.50 €

- Montant total intérêts pour échéance annuelle : 15 432.23 €

- Date première échéance : 01/09/2020

Caisse d'Epargne :

100 000 € sur 15 ans

Taux fixe 1.28 % - frais dossier : 0.20 % du montant du prêt

- Montant total intérêts pour échéance trimestrielle : 9 760 €

- Montant total intérêt pour échéance annuelle : 10 240 €

- Date première échéance : 25/08/2020

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la Caisse d'Epargne pour :

- montant du prêt 100 000 €

- durée 180 mois (15 ans)

- taux fixe 1.28 %

- frais dossier 200 €

- paiement par échéance trimestrielle

### **2- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A RECOURIR A L'EMPRUNT**

VU l'article L 2122-22 du CGCT

Ayant entendu l'exposé de M. CAILLAULT Jacques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, décide de donner délégation au maire pour la signature et conclusion de l'emprunt pour le financement de ce programme de voirie (inscrit au BP2020).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18 h 30.